







Accueil > Élève (- de 16 ans) > Les modalités de demande de bourse au lycée

Les modalités de demande de bourse au lycée

Lors de la prochaine année scolaire, votre enfant suivra sa scolarité <u>en classe</u> <u>complète réglementée</u> avec le CNED au lycée ? Vous pourrez effectuer une demande de bourse sur critères sociaux.

Les élèves inscrits dans une classe complète réglementée de niveau second degré de lycée peuvent bénéficier d'une bourse nationale de lycée.



La campagne de bourse de lycée pour l'année scolaire 2022-2023 est ouverte sur deux périodes : du 30 mai au 6 juillet 2022 inclus et du 2 septembre au 31 octobre 2022 inclus.



La demande de bourse nationale de lycée s'effectue à l'issue de l'inscription en ligne au CNED et au plus tard le 31 octobre 2022 inclus.

Pour les élèves non boursiers de lycée, boursiers de collège ou déscolarisés durant l'année scolaire 2021-2022, la demande de bourse nationale de lycée doit être envoyée par courrier postal au Service Académique des Bourses. Pour les élèves déjà boursiers de lycée, consultez le paragraphe "Demander le transfert d'un dossier de bourse nationale de lycée".







Recherche

e Pani

 Téléchargez le formulaire de demande de bourse nationale de lycée, que vous retrouverez ci-dessous.



Retrouvez le formulaire de demande de bourse nationale de lycée 2023-2023



- 2. Rassemblez les documents justificatifs.
- 3. Remplissez le formulaire de demande de la bourse nationale de lycée.
- 4. Envoyez le formulaire signé et tous les documents justificatifs au Service Académique des Bourses du CNED où l'élève est inscrit.

IMPORTANT : Joignez à votre demande de bourse un relevé d'identité bancaire (RIB) mentionnant les nom et prénom du demandeur de la bourse ainsi que l'attestation d'inscription au CNED

Pour les élèves inscrits au CNED en lycée général et technologique, la demande de bourse nationale de lycée / demande de transfert / demande de révision des ressources sera traitée par le service des bourses de l'académie (SAB) de Rennes :

SAB-CNED de Rennes

DSDEN du Finistère

1 boulevard du Finistère









Recherche Panie

Pour les élèves inscrits au CNED en lycée professionnel, la demande de bourse nationale de lycée/ demande de transfert/ demande de révision des ressources sera traitée par le service des bourses de l'académie (SAB) de Lyon :

SAB-CNED de Lyon
DSDEN du Rhône,
21 rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex O7

Courriel: ce.ia69-bourses@ac-lyon.fr

Dans toutes correspondances et afin de faciliter le traitement de votre demande, il est important de préciser dans l'objet, l'identité de l'élève et la mention « CNED ».

 Votre demande de bourse sera traitée par le Service Académique des Bourses et reprendra contact avec vous pour vous informer de la suite réservée à votre demande.

Demander le transfert d'un dossier de bourse nationale de lycée

Pour les élèves boursiers de lycée durant l'année scolaire 2021-2022 ou au cours de l'année scolaire 2022-2023 ou ayant déjà déposé une demande de bourse nationale de lycée 2022-2023 avant l'inscription au CNED, une demande de transfert du dossier de bourse de lycée devra être effectuée en utilisant le formulaire ci-dessous.















Retrouvez le formulaire de transfert de bourse nationale de lycée 2022-2023



Demander une révision de ressources pour l'année scolaire 2022/2023

La demande de révision de ressources est obligatoire pour les élèves boursiers de lycée durant l'année scolaire 2021-2022, en situation de redoublement, de changement d'orientation ou de représentant légal de l'élève.

La demande de révision de ressources est facultative pour les élèves boursiers de lycée durant l'année scolaire 2021-2022 en cas de diminution des ressources du demandeur.

Si l'échelon de bourse actuel de l'élève est 6, il n'est pas nécessaire d'entamer cette démarche.

Si la demande intervient après l'inscription au CNED, la demande de révision de ressources doit être envoyée par courrier postal au service académique des bourses dont relève le CNED où l'élève est inscrit : <u>le service des bourses de l'académie (SAB) de Rennes</u> pour les baccalauréats de série générale ou technologique ou <u>le service des bourses de l'académie (SAB) de Lyon</u> pour les baccalauréats professionnels.











Panier



Retrouvez le formulaire de révision de ressources 2022-2023



La bourse au mérite

La bourse au mérite est une aide complémentaire à la bourse nationale de lycée.

Elle est attribuée aux élèves boursiers à l'entrée en seconde qui ont obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet (DNB).

Pour en bénéficier, les élèves de 3° durant l'année scolaire 2021-2022 concernés, doivent joindre à leur demande de bourse nationale de lycée une copie du diplôme ou du relevé de notes du DNB.

La prime de reprise d'études

La prime de reprise d'études est une aide complémentaire à la bourse nationale de lycée pour les jeunes de 16 à 18 ans qui ont abandonné leur formation pendant au moins 5 mois et reprennent des études à finalité professionnelle.

Les élèves concernés doivent prendre contact avec <u>le service des bourses de</u> <u>l'académie (SAB) de Rennes</u> pour les bacs de série générale ou technologique ou <u>le service des bourses de l'académie (SAB) de Lyon</u> pour les baccalauréats professionnels pour connaître les démarches à effectuer pour demander la prime de reprise d'études.

Retrouvez toutes les informations de ce dispositif sur <u>le site du ministère de</u> l'Éducation nationale.







Recherche Panie

bourse

L'attribution de la bourse :

- impose une obligation d'assiduité à la formation, impliquant pour l'inscrit d'être assidu aux activités relevant de sa formation et de rendre les évaluations prévues. Le CNED se réserve le droit de refuser toute évaluation qui ne correspond pas à un réel travail de rédaction.
- n'entraîne pas l'exonération ou le remboursement des droits d'inscription au CNED

La non-obtention de cette bourse ne constitue pas un motif de remboursement des droits d'inscription au CNED.

Les aides régionales à destination des lycéens

Certaines régions rendent leurs aides accessibles aux lycéens du <u>CNED inscrits</u> en classe complète réglementée.

Si vous souhaitez vous inscrire au CNED, nous vous invitons à consulter dès maintenant le site dédié aux lycéens de votre région pour prendre connaissance des modalités de constitution du dossier de demande d'aide.

Nous contacter

Particulier ou professionnel, posez-nous vos questions!









Recherche Panier

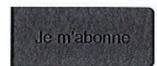


Liberté Égalité Fraternité



Pour recevoir toutes les actus du CNED, inscrivez vous à notre newsletter

Adresse e-mail



Retrouvez nous sur



©CNED 2021

Règlement intérieur

Accessibilité sourds et malentendants

CGV

Mentions légales

FAQ

Marchés publics

Médiation

Accessibilité : partiellement conforme

Recueil des délégations

Protection des données

Espace Recrutement